

Conseil municipal du lundi 19 mars 2012

Le lundi dix neuf mars deux mille douze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents.

M. Roland DEMESMAY a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la séance du 13 février 2012 appelle quelques observations. Monsieur Bruno BERNARD souhaite que la phrase suivante : « M. Bruno BERNARD fait remarquer que deux grosses associations sont particulièrement actives sur la communes : l'association « Les Richets » et l'association « Entre Souris et T'chat » soit modifiée de cette façon « M. Bruno BERNARD fait remarquer que deux associations sont actives sur la commune l'association « Les Richets » et l'association « Entre Souris et T'chat ». Il demande également que la phrase « M. Bruno BERNARD demande que la valorisation des locaux soit chiffrée de façon à être plus transparente avec les associations » soit modifiée de la façon suivante « Monsieur Bruno BERNARD demande que la mise à disposition des locaux soit chiffrée de façon à être plus transparente dans l'attribution des subventions aux associations ».

Convention de mise à disposition d'une salle et d'un animateur dans le cadre d'un atelier d'équilibre

Le Maire expose que le Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire organise des ateliers d'équilibre au profit des seniors dans le but d'améliorer son équilibre, de conserver sa mobilité et de reprendre confiance en soi.

Dans ce cadre il convient d'établir une convention de mise à disposition d'une salle et d'un animateur. Le Maire donne lecture de ladite convention.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer la convention.

Attribution des lots du marché « transformation d'une salle multimédia et d'une caserne des pompiers en salle de restauration scolaire et d'accueil périscolaire »

La remise des offres pour ce marché était fixée au mardi 13 mars à 12h et 38 plis ont été reçus.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie pour procéder au dépouillement des offres a été agréablement surprise par la qualité des offres remises et les prix très compétitifs proposés. Madame Sandrine TISSOT, architecte, doit contacter quelques entreprises pour vérifier leur capacité à remplir leur contrat et procéder à des phases de négociation sur certains lots.

On attend donc l'analyse définitive des offres du cabinet TISSOT pour faire le choix des entreprises qui seront retenues.

Ce point est donc reporté et sera délibéré au prochain conseil municipal.

Construction d'une cantine scolaire: demande de subvention dans le cadre de la DETR 2012

Afin de préparer cette délibération on attend le montant définitif des travaux. Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Fixation du prix du m3 d'eau et du prix du m3 d'assainissement pour l'année 2012

Le Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2011 :

- prix du m3 d'eau : 1,35 €
- prix du m3 d'assainissement : 1,15 €
- prix de la location du compteur : 5,00 € / semestre

Le Maire propose, pour l'année 2012, d'appliquer les tarifs suivants :

- prix du m3 d'eau : 1,35 €
- prix du m3 d'assainissement : 2,90 €
- prix de la location du compteur : 5,00 € / semestre

Il rappelle que l'augmentation du prix du m3 d'assainissement est justifiée par le remboursement de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux de raccordement des eaux usées au SIAG de GRANDFONTAINE dont le montant s'élève à 1 281 000 €.

Conformément à la réglementation le taux de la redevance pollution pour la consommation d'eau est fixé à 0,22 € par m3 d'eau et le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est fixé à 0,15 € par m3 d'assainissement. Ces sommes seront reversées à l'Agence de l'Eau.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Un débat a lieu concernant l'augmentation du tarif de l'assainissement. Plusieurs élus font remarquer que les habitants vont être confrontés à cette augmentation conséquente sans en avoir été informé par le biais de la réunion publique d'information qui est prévue le mardi 22 mai. Le Maire explique que les informations concernant la non attribution définitive de subvention de l'Agence de l'eau viennent seulement de lui être communiquée. La commission prévoit la diffusion très rapide d'un petit loup pour informer les habitants de la tenue de cette réunion qui se déroulerait le mardi 22 mai.

Le Maire explique aussi qu'une nouvelle réglementation impose que les habitations soient raccordées à l'assainissement dès lors que ce raccordement est possible. Pour les autres, un assainissement non collectif et aux normes doit exister (fosse sceptique, filtre...). Un diagnostic réseau devra être réalisé à leurs frais par un cabinet spécialisé et agréé par l'Etat avant décembre 2012.

M. Roland DEMESMAY informe que les travaux de canalisation pour le chantier de raccordement de la station d'épuration au SIAG de Grandfontaine avancent progressivement. Il faudra prévoir environ un an pour que la commune soit définitivement raccordée au réseau soit mars 2013.

Raccordement au Gaz de ville

Le raccordement du gaz pour les papeteries devrait se faire d'ici fin décembre 2012 et au centre village en 2013. Une information plus complète sera réalisée dès que GRDF fournira un planning précis.

Taux d'imposition 2012 : vote des trois taxes

Conformément au débat d'orientation budgétaire le Maire propose d'appliquer, pour l'année 2012, un coefficient de variation égal à **1,00** pour les trois taxes locales. Il n'y aura donc pas d'augmentation des taxes cette année.

Ainsi pour l'année 2012 les taux restent identiques à ceux de 2011, à savoir :

Taxe d'habitation	:	7,41
Taxe foncière bâtie	:	15,05
Taxe foncière non bâtie	:	11,12

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte, à **l'unanimité**.

Comptes administratifs 2011 et Budgets Primitifs 2012

Le Maire, avant de présenter ses propositions budgétaires, informe le conseil municipal que celles-ci sont conformes au débat d'orientation de la séance du 13 février 2012.

Budget d'Adduction d'Eau Potable (AEP)

Présentation et vote du compte administratif 2012

Le Maire présente le compte administratif du budget AEP.

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	43 967,66 €
Charges de personnel	17 300,00 €
Charges financières	1 668,83 €
Charges exceptionnelles	694,98 €
Autres charges de gestion	3 128,00 €
Atténuation de charges	8 962,68 €
Opération d'ordre entre section	24 272,00 €
Total des dépenses	99 994,15 €

Recettes

Produits de gestion courante	69 659,16 €
Produits exceptionnels	12,60 €
Opérations d'ordre entre section	3 069,00 €
Total des recettes	72 740,76 €
Excédent antérieur reporté	85 958,25 €
Total recettes	158 699,01 €

Excédent de clôture d'exploitation de 58 704,86 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Opération d'ordre entre sections	3 069,00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 893,16 €
Opérations	106 113,63 €
Immobilisations corporelles	11 906,18 €
Total dépenses	122 981,97 €

Recettes

Apports, Dotations et Réserves	2 404,36 €
Amortissement des immobilisations	2 704,00 €
Opérations d'ordre entre sections	24 272,00 €
Total des recettes	29 380,36 €
Excédent antérieur reporté	37 650,36 €
Total recettes	67 030,72 €

Déficit de clôture d'investissement de 55 951,25 €

Résultat d'exécution : excédent de 2 753,61 €

Vote du compte administratif du budget AEP 2011

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération le conseil municipal, hors de la présence du maire, adopte **à l'unanimité** le compte administratif 2011 du budget eau.

Approbation du compte de gestion 2011 : Budget AEP

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2011, constate qu'il présente un excédent d'exploitation de 58 704.86 € et un déficit d'investissement de 55 951.25 € soit un résultat global d'exercice positif de 2 753.61 €.

Le Maire propose d'affecter 55 951.25 € à l'article 1068 du Budget Primitif 2012 et de reporter le déficit d'investissement brut à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) 55 951.25 €.

Il propose enfin de reporter au compte 002 (recette d'exploitation) 2 753.61 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget AEP 2012

Section d'exploitation. Vue d'ensemble.

Dépenses

Charges à caractère général	35 000,00 €
Charges de personnel	10 000,00 €
Autre charge de gestion courante	3 700,00 €
Charges financières	2 500,00 €
Charges exceptionnelles	1 500,00 €
Dotations aux amortissements	26 206,00 €
Atténuation de produits	10 000,00 €
Dépenses imprévues	500,00 €
Virement section investissement	1 281,00 €
Total de la section	90 687,00 €

Recettes

Produits de gestion courante	85 000,00 €
Produits exceptionnels	59,39 €
Amortissement de subventions	2 874,00 €
Total recettes exercice	87 933,39 €

Excédents antérieurs reportés	2 753,61 €
Total de la section	90 687,00 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses	
Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
Immobilisations en cours	8 500,00 €
Immobilisations corporelles	3 100,00 €
Opérations d'équipement	10 000,00 €
Dépenses imprévues	1 912,75 €
Opérations d'ordre entre sections	2 874,00 €
Déficit antérieur reporté	55 951,25 €
Total dépenses	85 338,00 €
Recettes	
Dotations et Réserves	57 851,00 €
Amortissement des immobilisations	26 206,00 €
Virement de la section d'exploitation	1 281,00 €
Total de la section	85 338,00 €

Balance du budget Primitif AEP 2012

Total Dépenses	176 025,00 €
Total Recettes	176 025,00 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** le Budget Primitif AEP 2012.

Budget Assainissement

Présentation et vote du compte administratif 2011

Le Maire présente le compte administratif du budget Assainissement.

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses	
Charges à caractère général	7 962,52 €
Charges de personnel	5 000,00 €
Atténuations de produits	5 743,14 €
Charges financières	3 644,95 €
Charges exceptionnelles	1 123,98 €
Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Opérations d'ordre	19 604,00 €
Total de la section	44 078,59 €
Recettes	
Produits de gestion courante	51 529,15 €
Subvention d'exploitation	3 407,44 €
Produits exceptionnels	1,09 €
Amortissement subventions	5 177,00 €
Total recettes	60 114,68 €
Excédent antérieur reporté	33 119,40 €

Total de la section **93 234,08 €**

Excédent de clôture d'exploitation de : **49 155,49 €**

Section d'investissement .Vue d'ensemble

Dépenses

Emprunt et dettes assimilées	7 744,95 €
Total des opérations d'équipement	41 215,42 €
Amortissement de subventions	5 177,00 €
Total de la section	54 137,37 €

Recettes

Amortissement des immobilisations	19 604,00 €
Total recettes	19 604,00 €
Excédent antérieur reporté	35 028,41 €
Total de la section	54 632,41 €

Excédent de clôture d'investissement de : **495,04 €**

Résultat d'exécution : excédent de clôture de **49 650,53 €**

Approbation du compte de gestion 2011 : Budget Assainissement

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte **à l'unanimité**.

Vote du Compte Administratif 2011 du budget Assainissement

Il répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal, hors présence du maire, adopte **à l'unanimité** le compte administratif 2011 du budget assainissement.

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2011, constate qu'il présente un excédent d'exploitation de 49 155.49 € et un excédent d'investissement de 495.04 € soit un résultat global d'exercice positif de 49 650.53 €.

Le Maire propose d'affecter 49 155.49 € au compte R002 (recette d'exploitation) et 495.04 € au compte R001 (recette d'investissement) du BP 2012.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget Assainissement 2012

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses

Dépenses imprévues	5 000,00 €
Charges à caractère général	10 550,00 €
Charges de personnel	5 000,00 €

Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
Charges financières	62 000,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Dotations aux amortissements	21 305,00 €
Atténuation de charges	10 000,00 €
Virement à la section d'invest.	78 287,00 €
Total de la section	195 642,00 €

Recettes

Produits de gestion courante	137 210,00 €
Subventions d'exploitation	4 000,00 €
Produits exceptionnels	99,51 €
Amort. subventions	5 177,00 €
Total recettes	146 486,51 €
Excédents antérieurs reportés	49 155,49 €
Total de la section	195 642,00 €

Section d'investissement .Vue d'ensemble.

Dépenses

Dépenses imprévues	10 000,00 €
Emprunts et dettes assimilés	126 188,00 €
Opérations entre sections (040)	5 177,00 €
Opérations	1 299 000,00 €
Total de la section	1 440 365,00 €

Recettes

Dotations	2 399,96 €
Subventions d'investissement	107 088,00 €
Emprunts	1 230 790,00 €
Opérations entre sections	21 305,00 €
Virement section d'invest.	78 287,00 €
Total recettes	1 439 869,96 €
Excédent antérieur reporté	495,04 €
Total de la section	1 440 365,00 €

Intitulé des opérations du BP 2012	n°	Dépenses 2012	Recettes 2012
Raccordement eaux usées au SIAG	14	1 299 000,00 €	107 088,00 €
Total		1 299 000,00 €	107 088,00 €

Balance du budget Primitif Assainissement 2012

Dépenses	1 636 007,00 €
Recettes	1 636 007,00 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif assainissement 2012.

Budget Général

Présentation et vote du Compte Administratif 2011

Le Maire présente le compte administratif du budget général.

Section fonctionnement. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	193 541,37 €
Charges de personnel	126 179,60 €
Charges financières	23 346,85 €
Autres charges de gestion courante	153 578,23 €
Opération entre section	5 323,10 €
Total des dépenses	501 969,15 €

Recettes

Produits des services	37 764,75 €
Impôts et taxes	414 827,86 €
Dotations et participations	143 244,79 €
Autres produits de gestion courant	30 726,25 €
Produits financiers	4,18 €
Atténuation de charges	1 188,44 €
Produits exceptionnels	2 084,88 €
Total des recettes exercice	629 841,15 €
Recettes antérieures reportées	238 327,50 €
Total de la section	868 168,65 €

Excédent de clôture de fonctionnement de	366 199,50 €
---	---------------------

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Remboursement d'emprunt	41 344,67 €
Chapitre 20	6 047,24 €
Chapitre 21	52 048,04 €
Chapitre 23	4 724,20 €
Opérations individualisées	268 492,04 €
Opérations patrimoniales	72 080,00 €
Total des dépenses	444 736,19 €
Déficit d'investissement reporté	70 897,43 €
Total de la section	515 633,62 €

Recettes

Subventions d'investissement	15 764,00 €
Dotations	19 536,02 €
1068	70 897,43 €
Emprunt	200 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	5 323,10 €
Opérations patrimoniales	72 080,00 €
Total de la section	383 600,55 €

Déficit de clôture d'investissement de	132 033,07 €
---	---------------------

Résultat d'exercice : excédent de	234 166,43 €
-----------------------------------	--------------

Reste à réaliser :	- 152 942 €
---------------------------	--------------------

Résultat net de l'exercice :	81 224,43 €
-------------------------------------	--------------------

Approbation du compte de gestion 2011 : Budget Général

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte **à l'unanimité**.

Approbation du compte administratif 2011 : Budget Général

Il répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établie par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération le conseil municipal, hors de la présence du maire, adopte **à l'unanimité** le compte administratif 2011 du budget Général.

Affectation des résultats : Budget général

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2011, constate qu'il présente un excédent de fonctionnement de 366 199,50 € et un déficit d'investissement de 132 033,07 € soit un résultat global d'exercice de 234 166,43 €.

Le Maire propose d'affecter en recettes de crédits reportés 16 450 € et en dépenses de crédits reportés 169 392 €. Ainsi le besoin de financement net de la section d'investissement passe de 132 033,07 € à 284 975,07 €.

Le Maire propose d'affecter 284 975,07 € à l'article 1068 du Budget Primitif 2012 et de reporter le déficit d'investissement brut à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) 132 033,07 €.

Il propose enfin de reporter au compte 002 (recette de fonctionnement) 81 224,43 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**

Présentation et vote du Budget Primitif Général 2012

Le Maire présente ses propositions budgétaires.

Section fonctionnement. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	243 600,00 €
Charges de personnel	133 150,00 €
Dépenses imprévues	10 042,00 €
Charges financières	33 000,00 €
Autres charges de gestion courante	170 650,00 €
Charges exceptionnelles	1 500,00 €
Virement à la section d'investissement	119 254,00 €
Opérations d'ordre entre sections	1 948,00 €
Total dépenses	713 144,00 €

Recettes

Produits des services	31 078,00 €
Impôts et taxes	410 500,00 €
Dotations et participations	150 288,00 €
Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
Atténuation des charges	1 000,57 €
Produits exceptionnels	1 510,00 €

Opérations d'ordre entre sections	7 543,00 €
Total recettes	631 919,57 €
Recettes antérieures reportées	81 224,43 €
Total Recettes	713 144,00 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Dépenses imprévues	9 999,93 €
Opérations patrimoniales	3 789,00 €
Opérations d'ordre entre sections	7 543,00 €
Remboursement d'emprunt	50 000,00 €
Dépenses non individualisées 20	4 500,00 €
Dépenses non individualisées 21	95 700,00 €
Dépenses non individualisées 23	5 000,00 €
Opérations	554 392,00 €
Total dépenses	730 923,93 €
Déficit antérieur reporté	132 033,07 €
Total de la section	862 957,00 €

Recettes

Dotations Fonds divers Réserves	20 274,93 €
Opération patrimoniale	3 789,00 €
Excédent antérieur reporté (1068)	284 975,07 €
Opération d'ordre entre sections	1 948,00 €
Subventions d'investissement	41 450,00 €
Emprunt d'équilibre	391 266,00 €
Total recettes	743 703,00 €
Virement de la section de fonct.	119 254,00 €
Total de la section	862 957,00 €

Détail des opérations 2012

Intitulé des opérations	n°	Dépenses 2012	Recettes 2012
Cantine	40	368 669,00 €	25 000,00 €
Tranche n°3 MDL (étude)	44	10 000,00 €	
Trottoirs Nela	45	157 184,00 €	16 450,00 €
Aménagement terrain Margot	48	8 539,00 €	
Transformation POS en PLU	50	10 000,00 €	
Total opérations		554 392,00 €	41 450,00 €

Balance du budget général Primitif 2012

Total Dépenses	1 576 101,00 €
Total Recettes	1 576 101,00 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** le budget Primitif Budget Général 2012.

Présentation consolidée des CA 2011 du budget général et des budgets annexes (Budget AEP et Budget Assainissement)

Section	Budgétisé	Réalisé	Résultats
Investissement			
Dépenses	1 013 532 €	692 752,96 €	
Recettes	1 013 532 €	505 263,68 €	- 187 489,28 €
Fonctionnement			
Dépenses	1 125 781 €	646 041,89 €	
Recettes	1 125 781 €	1 120 101,60 €	+ 474 059,80 €
Excédent de clôture			286 570,52 €
Restes à réaliser			152 942,00 €
Résultat de l'exercice			133 628,52 €

Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes 2012 (Budget AEP et Budget Assainissement)

Section	Budgétisé
Investissement	
Dépenses	2 388 660 €
Recettes	2 388 600 €
Fonctionnement	
Dépenses	999 473 €
Recettes	999 473 €

Questions diverses :

Tourniquet chemin de la Pâture :

M. Bernard BONNOT éclaire un point qui avait été abordé par M. Bruno BERNARD lors du dernier conseil municipal concernant l'enlèvement du tourniquet chemin de la pâture. M. Bruno BERNARD avait été étonné de ne pas avoir été informé de cette décision. M Bernard BONNOT demande à l'ensemble des élus présents s'il peut effectuer des réparations ou s'il est nécessaire d'avoir une décision du conseil municipal pour le faire. En effet, il précise que l'enlèvement du tourniquet chemin de la Pâture a été décidé suite à des demandes d'assistantes maternelles et en concertation avec le Maire.

Le Maire confirme que le mode de travail actuel (très réactif) reste inchangé.

M. Bernard BONNOT précise qu'il est souvent sollicité pour régler des problèmes dans l'urgence et que les décisions doivent donc être prises rapidement comme par exemple la réparation de la chaudière de la Maison des Loups ou l'intervention pour le descellement d'un module de l'aire de jeux qui présentait un problème de sécurité.

Tour de France :

Laurent BAUDIQUÉY, conseiller municipal fait un point sur les deux réunions organisées par la préfecture pour les communes concernées par le passage du tour de France.

La rue du centre sera totalement coupée à la circulation de 7h à 17h30. Les coureurs arriveront de la route de Quingey pour traverser la rue du centre et la route de Besançon et descendre sur Thoraise.

Le Maire prendra des dispositions pour prévoir des parkings de stationnement aux différentes entrées de la commune. Une information sera diffusée en amont par le biais d'un petit Loup pour prévenir les habitants. Seuls, les services d'urgence (SAMU, pompiers.....) seront habilités à passer si nécessaire. L'organisation s'avère compliquée à mettre en place.

La commune de Boussières devra poser des barrières de sécurité qui pourront être prêtées par le conseil général et procédera à l'enlèvement des ralentisseurs amovibles. La société organisatrice du Tour de France effectuera un adoucissement du plateau route de Besançon par la mise en place d'enrobé.

La société organisatrice du Tour de France va envoyer prochainement un planning des travaux à réaliser aux frais de la commune. Le Maire souhaite que ces travaux soient pris en charge conjointement. Il conviendra de procéder au bouchage des trous et à la remise de l'enrobé pour une route très plane.

Il n'y aura pas d'animation du comité des fêtes.

Le Maire doit se mettre en relation avec le commandant des brigades de Franche-Comté pour la sécurité et l'organisation. Un arrêté municipal d'interdiction de circulation et de stationnement sera pris pour garantir la sécurité de la course et des habitants.

Comité des fêtes :

Le thème retenu cette année pour la course de chariotes est le thème du cinéma.

Cette course se déroulera les samedi 25 et dimanche 26 août.

Une discussion au sein de l'association à porté sur le contrôle et la conformité des tentes. Le contrôle est obligatoire pour les tentes et coûte 670 €. Il nécessite la mise en place des procédures de montage selon la nature du sol.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance a été levée à 22h20